

Commission de la jeunesse

3324 - Jeunesse - Loisirs et éducation

Aide aux Centres de vacances et de loisirs (CVL)

Rapport n° CP/2011/618

Service gestionnaire:

Service de la jeunesse

Résumé :

Le Conseil Général soutient les associations et les collectivités organisatrices de centres de vacances et de loisirs.

Centres de Vacances et de Loisirs

Le Conseil Général accorde une participation de 0.65 € par journée/enfant aux associations et aux collectivités organisatrices de Centres de Vacances et de Loisirs.

Les propositions d'attribution de ces aides sont récapitulées sur les tableaux ci-joints.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21103	65-6574-33	60 000,00 €	43 843,60 €	1 531,40 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 1 531,40 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux centres de vacances et de loisirs.

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL